

LA FOLIE CRIMINELLE PRESENTÉE PAR LA PRESSE

Criminal madness in the daily press

Sous-titre : « Traitement différencié de la folie criminelle dans des quotidiens aux orientations politiques opposées. Romain Dupuy, une étude de cas. »

Caroline GUIBET LAFAYE

CNRS, Centre Maurice Halbwachs,
48 Bd Jourdan, F-75014 Paris

Résumé :

La littérature scientifique tend à mettre en exergue le rôle des *media* dans la perpétuation de stéréotypes négatifs, frappant les personnes ayant des troubles mentaux. Cette thèse peut être nuancée à partir d'une analyse approfondie du traitement que les quotidiens français réservent à des affaires criminelles, dont les auteurs présentent des troubles mentaux, notamment celle impliquant Romain Dupuy. Notre analyse soulignera en particulier des différences d'approche, selon les orientations politiques des quotidiens. Elle sera vérifiée à l'occasion du traitement par cinq quotidiens français de l'affaire Richard Durn.

Mots-clefs : Crime, presse, psychiatrie, politique, Romain Dupuy, Richard Durn.

Abstract : Scientific studies tends to underline the influence of media in the reproduction of negative stereotypes about persons with mental diseases. The analysis of the papers related to criminal cases, in which people with mental diseases – such as Romain Dupuy – are involved, by the French press asks for reconsidering this thesis. The press approaches vary due to their political position. This conclusion will be confirmed by the analysis of Richard Durn' case.

Key words : Crime, press, psychiatry, politics, Romain Dupuy, Richard Durn.

Introduction

La littérature, en particulier de source médicale, a souligné, depuis plusieurs décennies déjà, le rôle négatif de la presse et des *media* dans les représentations que la population avait des personnes souffrant de troubles psychiatriques : « La maladie mentale est représentée de manière particulièrement négative que ce soit dans la presse écrite audiovisuelle ou dans les fictions littéraires et cinématographiques. » (Kohl, 2006, p. 3) Cette mise en cause des *media* est une constante attestée par nombre d'études. Celle portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord Pas-de-Calais, en 2014 sur « Propos de journalistes & d'experts au sujet de 5

maladies mentales», montre que la presse peut avoir une responsabilité quant à la documentation des faits divers, au vocabulaire utilisé et à ses mauvais usages (ex : schizophrène, psychopathe) ainsi qu'à l'usage de certains qualificatifs.

Ce phénomène semble assez répandu puisqu'une analyse de contenu d'un échantillon de presse écrite australienne (de six cents textes) permet d'établir que les maladies mentales sont présentées comme la cause de la dangerosité et de l'imprévisibilité des patients (Allen et Nairn, 1997). De même, dans les programmes télévisés américains, les malades mentaux apparaissent comme dix fois plus violents que l'ensemble des autres personnages (voir Diefenbach, 1997). La *Community Attitudes towards the Mentally Ill Scale* (CAMI), développée par Taylor et Dear (1981), a notamment été employée pour décrire l'impact des *media* sur les attitudes de la population (voir Thornton et Wahl, 1996 ; Wahl et Lefkowitz, 1989). Les récits négatifs que proposent les *media* sont perçus comme contribuant à l'attitude négative que les citoyens ont à l'égard des personnes touchées par la maladie mentale (Thornton et Wahl, 1996). Cette assertion est ancienne puisque, dès 1963, Thomas Scheff formule l'hypothèse selon laquelle *les informations données par les media renforcent les stéréotypes sur les maladies mentales* (Kohl, 2006, p. 108). Les individus intérioriseraient les stéréotypes culturels de la maladie mentale qu'ils rencontrent dès l'enfance, dans les milieux dans lesquels ils évoluent, ces stéréotypes se trouvant continuellement renforcés par les *media* (Wilson *et al.*, 2000), notamment lors de la survenue d'événements tragiques, impliquant des personnes ayant des troubles psychiatriques. Toutefois cette hypothèse relève davantage de l'intuition et d'une croyance largement partagée plutôt qu'elle ne repose sur une confirmation empirique solidement établie (voir Kohl, 2006, p. 108). Ainsi on estime que l'influence de la presse écrite est de même nature que celle de l'audiovisuel (télévision et films) (voir Domino, 1983 ; Wahl, 1992 ; Wahl et Lefkowitz, 1989 ; Thornton et Wahl, 1996, p. 22).

Cette « croyance » est, en effet, partagée puisque les familles des personnes malades (Wahl et Harman, 1989), les défenseurs des malades et certaines sources officielles (gouvernementales) (voir United States President's Commission on Mental Health, 1978 ; Thornton et Wahl, 1996, p. 17 ; ARS, 2014¹) sont convaincues que les stéréotypes négatifs présentés par les *media* contribuent à la stigmatisation des maladies mentales (voir Gerbner, 1980 ; Wahl, 1980, 1992 ; Jamison, 2006). Un fort consensus existe donc quant à la thèse selon laquelle les attitudes communes à l'égard des maladies mentales sont partiellement induites et entretenues par la fréquence des stéréotypes négatifs véhiculés par les *media*. Le principal vecteur de l'engendrement de ces stéréotypes négatifs résiderait dans la couverture médiatique de *faits divers*, commis par des personnes ayant des antécédents psychiatriques (Steadman et Coccozza, 1977-78 ; Wahl et Harman, 1989 ; Castillo *et al.*, 2008, p. 618 ; Tassone-Monchicourt *et al.*, 2010, p. 21). Ainsi l'étude proposée par l'ARS Nord-Pas-de-Calais conclut que la presse nationale écrite et audiovisuelle évoque en majorité la schizophrénie à l'aune de faits divers, où il est question de meurtre, de massacre, de fusillade (41 % des articles), dans un contexte où l'évocation de ces événements tend à augmenter². De même, *l'effet cumulatif* et la répétition d'articles stigmatisants sont identifiés comme ayant un rôle délétère (Thornton et Wahl, 1996, p. 23 ; ARS, 2014, p. 45).

Certains experts soulignent le rôle crucial joué par le retentissement médiatique du double meurtre commis à l'hôpital de Pau en 2004 (voir P. Thomas cité in ARS, 2014, p. 71). Un médecin interrogé considère ainsi qu'« avant 2004, un travail régulièrement accompli par la communauté pour lutter contre la stigmatisation commençait à porter ses fruits » (Thomas

¹ L'étude suggère par exemple que du fait de sa prétendue violence, la personne souffrant de schizophrénie devient le protagoniste idéal pour un thriller. (ARS, 2014, p. 10)

² « Selon une étude de l'INA, en dix ans, le pourcentage des faits divers dans les media a augmenté de 73 %. » (*Le Monde*, 17.06.2013). Toutefois toutes les chaînes n'accordent pas la même importance aux faits divers (voir INA Stat, 30, Juin 2013).

cité in ARS, 2014, p. 71) et que l'affaire de Pau ne constitue pas seulement un renversement mais reflète la façon dont la société et le juridique ont fait évoluer l'image de la schizophrénie vers une responsabilité atténuée.

Toutefois les études évoquées omettent de considérer les caractéristiques spécifiques des sources qu'elles analysent (*i.e.* caractéristiques des journaux) ainsi que la diversité des articles concernant de près ou de loin la psychiatrie et publiés au long cours. L'appréciation du rôle des *media* dans la construction des représentations communes suppose une approche plus nuancée de ces supports¹. La production de la presse écrite, en particulier, ne peut être abordée en se situant à un plan d'analyse excessivement général, ainsi que de façon indifférenciée, sans s'intéresser au champ idéologique de ces supports, notamment à leurs orientations politiques. La prise en compte de ces dernières permet de nuancer les conclusions des études précédemment mentionnées relatives à la presse écrite.

1. Le traitement de « l'affaire Romain Dupuy »

Afin d'envisager les nuances du traitement par la presse des meurtres commis par des personnes atteintes de troubles psychiatriques, nous traiterons dans un premier temps du double meurtre commis par Romain Dupuy. Nous montrerons, dans un second temps, que les conclusions qui se dessinent à l'occasion de ce cas emblématique s'avèrent également pertinentes dans le traitement d'autres crimes de même nature. Nous avons choisi de faire référence à 5 quotidiens français remarquables pour leur positionnement dans le champ sociopolitique (voir *Réseaux*, 1999 ; Horellou-Lafarge et Segré, 2007 ; Maigret, 2009, 2015) et disponibles sur la base d'Europresse, facilitant leur exploitation quantitative et statistique. La recherche par mots-clés permet de sélectionner les articles de chaque quotidien consacrés au sujet retenu.

Ainsi *L'Humanité* propose 7 articles sur « l'affaire R. Dupuy », *La Croix* 5, *Libération* 13 (et une mention occasionnelle de R. Dupuy dans un autre article), *Le Monde* 22 avec des articles très longs, le *Figaro* 30 dont certains sont aussi très longs. Le nombre de signes consacré par chaque quotidien à ce sujet est respectivement de 18.812, 8.053, 54.182, 70.746, 85.414, cette variation quantitative atteste de l'intérêt que chaque journal porte à ce type de thématique. D'un point de vue quantitatif, lorsque l'on s'intéresse, une fois les « mots outils » écartés, aux cent premières occurrences présentes dans chaque quotidien², se détache un certain nombre de termes pertinents pour saisir les associations entre le meurtre et la maladie mentale, la référence à la schizophrénie, la place des familles et des victimes dans le traitement de ces affaires.

Le tableau ci-dessous met en évidence les différences dans le recours à certains registres de langue, concernant la schizophrénie en particulier *vs.* l'évocation de la folie, celles relatives aux champs sémantiques, concernant notamment à la dangerosité – qui s'avère très prégnant dans *Le Monde* et dans *Le Figaro* – ou à la sécurité ainsi que la place faite à la remise en question de la disposition juridique qu'est le non-lieu.

Tableau 1 des occurrences dans chaque quotidien :

¹ L'étude de l'ARS Nord-Pas-de-Calais se fonde sur la consultation, de novembre 2012 à juillet 2013, de 40 à 50 articles de presse pour chacune des maladies sélectionnées (schizophrénie, trouble bipolaire, psychose, autisme, psychopathie) mais le corpus n'est pas spécifié. On ignore l'origine des articles retenus.

² Cette méthode permet de contourner la difficulté tenant à ce que chaque quotidien ne consacre pas le même nombre d'articles à l'affaire considérée.

Termes	<i>L'Humanité</i>	<i>La Croix</i>	<i>Libération</i>	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>
psychiatrique	18	15	43	55	71
psychiatre/ psychiatrie	9+5	8+1	11+3	31+12	17+16
malade(s)	3	6	26	40	33
schizo*	4	0	9	34 (14 pour schizophrénie seulement)	13
folie	0	0	14	10	4
irresponsabilité/ irresponsable	15	5	24	24	33
discernement	4	3	9	13	16
abolition	3	1	3	8	5
non-lieu(x)	13	12	10	34	32
altération	1	2	2	6	7
victime(s)	9	3	17	40	30
famille(s)	5	4	10	12	25
juge(s)	6	2	8	20	20
dangereux/ dangerosité	5	1	9	26 (dangereux, dangerosité)	23 (danger, dangereux, dangerosité)
sécurité	0	1	5	5	13
arme	3	1	5	9	12
police	1	0	13	22	28
Nombre d'articles	41	5	17	79	59
Nombre de mots	18.089	1.281	15.368	52.609	30.151

L'analyse de contenu permet de préciser le traitement spécifique de l'affaire par chaque journal.

1.1 L'HUMANITE

L'expression dans *L'Humanité* se caractérise non seulement par un ton plutôt modéré (« Romain Dupuy, vingt et un ans ; le jeune homme ; Romain Dupuy, le meurtrier présumé (2 occurrences) ; l'auteur présumé ; des problèmes de schizophrénie ; souffrant de schizophrénie avec des bouffées délirantes »)¹, et la référence à la schizophrénie n'intervient qu'à trois reprises (bien qu'en 2007, à l'occasion de l'appel du procès, le journal soit plus explicite : « un schizophrène »).

Dans l'ensemble, le quotidien se sert de cette affaire pour critiquer le gouvernement et les décisions politiques prises au nom des familles des victimes.

« Il y a un moment donné où la société française doit exprimer sans complexe de quel côté elle se trouve : la politique que nous menons, c'est une politique qui assure un soutien total aux victimes, pas aux coupables. » Le discours valait déjà quand il occupait la Place Beauvau, Nicolas Sarkozy, aujourd'hui à l'Élysée, reprend le flambeau démagogue avec mise en oeuvre immédiate. Après les délinquants récidivistes, vite rebaptisés « prédateurs »,

¹ Au début des années 2000, avant le procès la désignation de l'individu appréhendé se porte plutôt sur la mention de « meurtrier présumé » (surtout dans les journaux de gauche).

qu'il faut enfermer à vie, voilà les fous qu'il faut juger, cela afin d'offrir aux victimes – comme l'a argumenté sans rire l'ex-magistrate et actuelle garde des Sceaux – « la possibilité de faire leur deuil ». (*L'Humanité*, « Juger les fous, l'autre lubie de Nicolas Sarkozy », Société, mercredi 29 août 2007, p. 6)

Au-delà de cette visée critique, le quotidien fait le point sur l'irresponsabilité pénale (*L'Humanité*, Tribune libre, mercredi 5 septembre 2007, p. 17, « Réflexions sur la notion d'irresponsabilité pénale et le non-lieu psychiatrique. Citoyenneté juridique pour tous ou morcellement social ? »)¹, comme *Libération* le fait à d'autres occasions, ainsi que sur les réformes judiciaires du gouvernement Sarkozy. L'ambition est certes critique mais le quotidien s'emploie à préciser les enjeux associés à la rétention de sûreté (*L'Humanité*, Société, jeudi 29 novembre 2007, p. 10, « La "prison après la prison" validée par les ministres »).

1.2 LA CROIX

Le journal *La Croix* se situe sur une position intermédiaire entre *L'Humanité* et *Libération*. Comme dans *L'Humanité*, la référence à la schizophrénie est peu présente dans les articles (aucune mention) et le vocabulaire concernant R. Dupuy très peu stigmatisant (« jeune homme, qui souffre de graves troubles psychiatriques ; l'auteur du double meurtre (3 occurrences) »). Comme dans *Libération*, le quotidien s'efforce d'éclairer le débat public sur les enjeux judiciaires et psychiatriques posés par cette affaire, notamment concernant l'irresponsabilité pénale (*La Croix*, n° 37837, mercredi 29 août 2007, p. 6, Explication « Psychiatres et juristes considèrent qu'il est impossible de "juger les fous" »). Les articles constituent un suivi de l'affaire et des « rebondissements » du procès. Les déclarations de N. Sarkozy sont évoquées.

1.3 LIBERATION

Libération propose, entre 2005 et 2008, 13 articles mentionnant ou traitant de l'affaire Romain Dupuy. Comme dans *L'Humanité* et parce que les deux journaux s'inscrivent dans l'opposition, cette affaire est utilisée pour traiter de sujets politiques et judiciaires, voire de sujets de société, relatifs à la psychiatrie. Le journal souligne par exemple, de façon critique, les négligences de la police et de l'hôpital psychiatrique. La récurrence d'articles évoquant cette affaire s'explique non seulement du fait du suivi du procès (comme dans *Le Monde* et *Le Figaro*) mais également en raison de l'actualité politique. En effet, N. Sarkozy a converti cette affaire en un sujet politique et judiciaire.

Le journal se distingue toutefois par le traitement qu'il propose des questions de fond, en matière de psychiatrie. Ainsi il repose la question de la place des malades mentaux criminels : hôpital ou prison (« *Libération*, n° 7550, Société, jeudi 18 août 2005, p. 10, « Meurtres de Pau : nouvelle expertise. Des psychiatres relativisent la responsabilité du tueur présumé ») ? Le meurtre constitue un point de départ permettant de mettre en lumière, puis de s'interroger sur la situation de crise que traverse la psychiatrie en France : « Quelle est la situation au moment du crime ? Un condensé du malaise de la psychiatrie française » (*Libération*, n° 7732, samedi 18 mars 2006, Cahier spécial, Villes. Pau. « Droit d'asile »). Les articles sont longs car, comme dans ce numéro spécial, *Libération* se donne les moyens de retracer la vie ordinaire dans un hôpital psychiatrique et de le replacer dans son environnement. Ouvrant ses colonnes à des personnalités comme Robert Castel, sociologue, le quotidien initie une réflexion de fond sur le procès de la folie (voir *Libération*, jeudi 8 novembre 2007, « La folie de Romain Dupuy peut-

¹ L'article consiste en une interview du Bernard Doray, psychiatre.

elle être punie ? »). De ce point de vue, *Libération* fait écho à *L'Humanité* quoique de façon moins polémique. En ce sens, on ne peut accuser le journal de contribuer à l'amalgame entre fou et criminel.

Le choix des spécialistes s'exprimant sur le sujet, comme Robert Castel ou Bruno Falissard, auteur d'une étude sur la santé mentale en prison¹, autorise un propos nuancé et s'écarter des préjugés sur la violence des personnes présentant des troubles psychiatriques. Annonçant le lundi 26 mai 2008 un documentaire de France 5 sur « Malades ou coupables ? Télé. Difficulté de reconnaître la folie, impossibilité de la juger », le journal contribue à cette récusation des stéréotypes et redonne une humanité aux personnes pour lesquelles la question de la folie ou de la responsabilité pénale est posée.

1.4 LE MONDE

Avec *Le Monde*, une rupture intervient dans le traitement de l'affaire considérée. Cette rupture se retrouvera dans le traitement de l'affaire R. Durn. Tant que la culpabilité demeure présumée, les descriptions proposées par le journal sont factuelles et plutôt informatives (articles des 2 et 3 février 2005). De façon remarquable et contrairement aux précédents quotidiens, le mot « schizophrène » est davantage utilisé (voir tableau 1 supra). Ainsi il apparaît dès le premier article (mention de « symptômes de schizophrénie avec des bouffées délirantes ») et dans le titre du troisième article consacré au sujet (*Le Monde*, Société, vendredi 4 février 2005, p. 12, Faits divers, « La longue dérive psychiatrique de Romain Dupuy, schizophrène. Quel traitement judiciaire pour les malades mentaux ? »). L'adjectif « schizophrène » est ensuite systématiquement accolé au nom de Romain Dupuy, dans les titres d'articles jusqu'au 15 février 2005. La fréquence avec laquelle l'événement et le procès sont traités est supérieure à celle des quotidiens précédents. Les dépêches de l'AFP donnant les dernières informations sur cette affaire sont présentées.

Toutefois on note un décalage entre, d'une part, l'exposition des affaires, des situations et des protagonistes et, d'autre part, le fond des articles qui est d'une autre facture puisque *Le Monde* pose finalement les mêmes questions de société que les précédents journaux, en insistant toutefois davantage sur la question juridique que sur la question psychiatrique par exemple. En effet, de nombreux articles sont consacrés à l'explication des enjeux du procès autour de la distinction abolition/altération du discernement entre le 19 août 2005 et le 15 décembre 2007. Il est peut-être fait davantage de place aux arguments en faveur de l'altération². Plusieurs articles interrogent la notion de non-lieu, alternant entre des arguments remettant en question son existence et des articles en défendant le bien-fondé, lorsque par exemple la parole est donnée à un expert psychiatre, Paul Bensussan³.

	<i>L'Humanité</i>	<i>La Croix</i>	<i>Libération</i>	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>
altération	1	2	2	6	7
non-lieu(x)	13	12	10	34	32
Nombre d'articles	41	5	17	79	59

Un regard critique est porté sur le « simulacre » de procès pour les personnes irresponsabilisées (*Le Monde*, Société, vendredi 4 février 2005). Une réflexion sur le droit et ses

¹ Étude effectuée pour les ministères de la Santé et de la Justice de juin 2003 à 09/2004, portant sur 800 détenus interrogés et examinés. (*LM*)

² Voir *Le Monde* (*LM*), Politique, vendredi 9/11/2007, p. 12.

³ *LM*, Dialogues, jeudi 15/11/2007, p. 19.

enjeux est initiée¹. L'événement est aussi l'occasion de réinterroger le partage entre soin et prison. Ainsi, par exemple, après la déclaration de non-lieu, le journal revient sur les problèmes généraux de la psychiatrie et des malades psychiatriques en prison (*Le Monde*, Politique, lundi 17 décembre 2007, p. 10).

Le ton de la dénonciation est marqué quoiqu'à la différence de *L'Humanité* et de *Libération*, il soit de facture moins politique que sociale : l'irresponsabilité des psychiatres est dénoncée, l'hôpital de Pau est à plusieurs reprises mis en cause². De ce point de vue, l'orientation est très nettement distincte de celle adoptée par *Libération*, *La Croix* ou *L'Humanité*. En particulier, la dimension sécuritaire, absente des précédentes sources, perce dans *Le Monde*, en lien avec le thème de la dangerosité (voir tab. 1). Alors que *Libération* ouvre ses colonnes à un article sur l'hôpital de Pau (voir supra), au même moment, *Le Monde* consacre un article à la schizophrénie en lien direct avec l'affaire Romain Dupuy, contribuant par là à l'assimilation des délinquants dangereux et des malades mentaux, cette assimilation étant réitérée à l'occasion de la parution du rapport Burgelin où l'affaire Romain Dupuy est rappelée (*Le Monde*, Société, lundi 28 mars 2005, p. 7, « Un rapport préconise une “augmentation des moyens” pour traiter les délinquants dangereux »). Cette tendance présente plusieurs occurrences dont l'une se matérialise avec l'évocation des criminels sexuels³.

Alors que les précédents quotidiens s'efforçaient de redonner une humanité aux patients de la psychiatrie, certaines tournures du *Monde* sont inattendues, comme celles-ci en incipit de l'article :

« À quoi ressemble un homme qui, une nuit de décembre 2004, a lardé de coups de couteaux une infirmière et une aide-soignante d'un hôpital psychiatrique, décapité l'une d'entre elles et déposé sa tête sur un poste de télévision, est rentré se coucher chez lui puis, six semaines plus tard, lors d'un banal contrôle, a tiré à bout portant sur les policiers qui lui demandaient ses papiers ? » (*Le Monde*, Politique, vendredi 9 novembre 2007, p. 12)

1.5 LE FIGARO

Le Figaro se distingue par un traitement remarquable de l'affaire, non seulement par le nombre de pages qu'il lui consacre, mais également par les détails proposés sur le crime puis par un suivi quotidien du procès. Dans les premiers articles, Romain Dupuy est décrit comme « le jeune homme » puis, à partir de février 2005, la qualification de « schizophrène » intervient dans chaque article. Comme dans *Le Monde*, l'institution psychiatrique est mise en cause mais s'y associe, cette fois, une perspective assumant le point de vue des policiers (voir aussi tab. 1)⁴. Le discours s'avère fréquemment orienté contre les psychiatres.

La question de la sanction et de la peine est très vite posée (*Le Figaro*, mercredi 2 février 2005, p. 9) avec l'introduction d'une idée qui sera récurrente : le malade « échappe » au procès. De même, le thème de la sécurité est très présent (voir tab. 1), y compris dans l'évocation ultérieure d'autres crimes par des personnes souffrant de troubles psychiatriques⁵. Le journal aborde également la discussion de la responsabilité pénale et du procès au civil de

¹ *L.M.*, Dialogues, jeudi 15/11/2007, p. 19.

² La principale occurrence politique concerne la dénonciation de la place accordée aux victimes par N. Sarkozy (*L.M.*, Politique, jeudi 31/01/2008, p. 9, « Rétention de sûreté des criminels dangereux : la place des victimes suscite la controverse »).

³ *L.M.*, Politique, mercredi 28/11/2007, p. 12, « Le gouvernement renonce à la culpabilité civile des malades mentaux criminels » ; *L.M.*, Politique, jeudi 31/01/2008, p. 9.

⁴ *Le Figaro* (*L.F.*), n° 18816, mercredi 2/02/2005, p. 9 ; *L.F.*, mercredi 2/02/2005, p. 1, 9.

⁵ Voir *L.F.*, jeudi 6/12/2007, p. 9 ; *L.F.*, vendredi 4/04/2008, p. 10 et d'autres articles sur l'hôpital de Pau avant 2007 ; *L.F.*, lundi 4/01/2010.

cette population, lorsqu'elle a commis des crimes. Le rapprochement entre crime et maladie mentale est porté à son apogée lors du rappel, en 2007, de l'affaire R. Dupuy dans un article traitant de la récidive des délinquants sexuels¹. Toutefois cette assimilation n'est pas tant le fait de la presse que celle du politique. Il demeure que *Le Figaro* contribue à entretenir la conviction d'une dangerosité des malades mentaux, en évoquant par exemple R. Dupuy lorsqu'il traite de l'affaire Thomas Anderson (*Le Figaro*, samedi 19 janvier 2008, p. 10). De même, une association indue est produite entre R. Dupuy et « l'affaire d'Outreau et [les] multirécidivistes »². Un glissement infondé s'opère ainsi d'une problématique à l'autre.

Comme dans *L'humanité*, l'affaire R.D. est mobilisée avec des intentions politiques puisqu'elle constitue une occasion de promotion du plan de santé mentale, porté par Ph. Douste-Blazy en 2005³, puis en 2007 une occasion de traiter des conflits de N. Sarkozy avec la magistrature⁴. Le journal sert de relais à l'appui des politiques du gouvernement, en donnant une parole aux victimes⁵ que ce soit dans le cas de R.D. ou dans des affaires ultérieures⁶, anticipant sur les réformes qui donneront lieu à l'audition pénale, dans les procès où l'irresponsabilité des auteurs a été reconnue⁷.

2. L'affaire Richard Durn

La polarisation de la presse, mise en évidence à l'occasion de l'analyse des articles traitant du cas R. Dupuy, se retrouve, lorsque sont évoquées d'autres affaires criminelles dont les auteurs présentent un passé psychiatrique. Nous envisagerons à présent le meurtre perpétré par Richard Durn à Nanterre⁸, antérieurement aux faits commis par R. Dupuy. Les quotidiens y dédient davantage d'articles, certainement en raison de son caractère sensationnel et du fait qu'il touche la classe politique. *L'Humanité* y consacre 41 articles, *Libération* 17, *Le Monde* 79⁹, le *Figaro* 59. La différence d'approche est à nouveau flagrante en particulier dans la mention de la référence à la maladie psychiatrique de l'auteur des faits. *L'Humanité* le désigne comme « un/le forcené », le terme de « folie » n'étant évoqué qu'à distance de l'événement dans un article du 27 décembre 2002, faisant la chronologie de l'année : « Retour chaque jour dans l'Humanité sur les temps forts de l'année ». Cet article est le seul à faire allusion à la maladie mentale et au diagnostic¹⁰. En revanche, dès leur premier article sur le sujet, *Libération*, *Le Monde* et *Le Figaro* mentionnent respectivement le patient, la démence, « un psychopathe suicidaire ».

¹ *L.F.*, Samedi 27/10/2007, p. 10.

² *L.F.* et vous, mardi 17/02/2009, p. 37.

³ « Plus de vingt rapports sur la psychiatrie ont été commandés dans notre pays au cours des dernières décennies, mais c'est la première fois qu'un plan national est proposé. » (*L.F.*, n° 18818, vendredi 4/02/2005, p. 11)

⁴ Voir *L.F.*, samedi 1/09/2007, p. 7.

⁵ *L.F.*, samedi 3/11/2007, p. 9 ; *L.F.*, n° 19678, mercredi 7/11/2007, p. 8 ; *L.F.*, n° 19680, vendredi 9/11/2007, p. 9 ; *L.F.*, n° 19703, jeudi 6/12/2007, p. 9 ; *L.F.*, n° 20078, mardi 17/02/2009, p. 37.

⁶ Voir *L.F.*, n° 19741, samedi 19/01/2008, p. 10.

⁷ *L.F.*, n° 19741, samedi 19/01/2008, p. 10 ; *L.F.*, n° 20323, mercredi 2/12/2009, p. 10.

⁸ Nous avons choisi de ne pas traiter cette affaire de façon introductive, dans la mesure où la variable politique jouait un rôle de premier plan puisque les victimes appartenaient au conseil municipal de la mairie communiste de Nanterre. Dans la mesure où l'auteur des faits s'est suicidé, l'affaire présente un profil moins typique que la précédente.

⁹ R. Durn est mentionné 348 fois dans *Le Monde*. La couverture de l'événement est quotidienne et intense jusqu'au 22/04/2002. Certains articles assez longs évoquent, à partir du 31/01/2003, de façon anecdotique R. Durn, au détour d'une phrase mais entrent néanmoins dans le comptage.

¹⁰ On notera que seuls *L'Humanité* et *Le Monde* mentionnent la schizophrénie, avec respectivement 1 et 4 occurrences. *Le Figaro* évoque la psychopathie (2) et la psychose (2), tout comme *Libération* (3 occurrences de ce champ sémantique) ou *Le Monde* (5).

L'analyse de l'ensemble des chiffres qui suivent doit tenir compte de la majoration du nombre d'articles produit par *Le Monde* sur le sujet.

Termes	<i>L'Humanité</i>	<i>La Croix</i>	<i>Libération</i>	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>
psychiatr*	15	9	18	62	49
malade(s)	7	2	10	3	14
schizo*	1	0	0	4	0
psychose	0	0	1	2	3
folie	4	5	16	16	6
forcené	13	11	8	5	16
victime(s)	51	39	18	70	53
famille(s)	27	22	12	45	19
juge(s)	0	3	2	7	10
dangereux/ dangerosité	1	4	2	15	21
sécurité	4	9	3	29	26
arme*	43	41	45	117	100
police*	66	42	52	194	154
Nombre d'articles	41	26	17	79	59

Comme dans le cas précédent, *L'Humanité* procède à une mise en perspective politique de l'événement et s'en sert pour procéder à une critique sociale (voir *L'Humanité*, vendredi 29 mars 2002). Il offre au journal l'occasion de formuler des attaques répétées à l'encontre de la préfecture de police ainsi que de Jacques Chirac (*L'Humanité*, 30 mars 2002, p. 3) s'engageant dans un discours sécuritaire¹. Ainsi la notion de « faute » des services de police a 11 citations (occurrences pertinentes) alors qu'elle est absente des autres quotidiens qui feront plus volontiers référence à la notion d'« enquête »². Le journal se partage entre la dénonciation politique et une forme d'empathie pour les victimes de la société, dont R. Durn est une illustration. Il est présenté comme un exclu social³, « un homme psychologiquement fragile habité d'intentions suicidaires » (30 mars 2002, p. 4), « un paumé » (6 avril 2002). La dimension psychiatrique et la possibilité qu'il soit psychiatriquement malade sont très peu suggérées. R. Durn apparaît plutôt sous les traits du « forcené » (12 occurrences).

En revanche, le passé psychiatrique de ce dernier est souligné dans *Libération*, dès le premier article consacré aux faits (*Libération*, n° 6491, jeudi 28 mars 2002, p. 3, 4). Très rapidement il est fait allusion à sa prise en charge psychiatrique (n° 6492, vendredi 29 mars 2002) ainsi, à plusieurs reprises, qu'à ses problèmes « psychologiques ». *Libération* s'affirme comme le quotidien évoquant le plus la maladie de l'auteur des faits (10 occurrences⁴). Récusant – à la

¹ « Indignation et colère, enfin, devant l'insupportable récupération du drame par la droite, et singulièrement par celui qui la représente dans la bataille électorale, Jacques Chirac. Piétinant son rôle de président de la République, qui aurait dû le conduire dans de telles circonstances à incarner la dignité de la nation devant le drame, le candidat Chirac a honteusement sauté sur l'occasion pour nourrir son discours sécuritaire. [...] » (30/03/2002, p. 3)

² L'« enquête » n'est pas évoquée par *Libération*, mais elle n'est 57 fois par *Le Monde* (« enquêteurs » 37 fois) et 43 fois par *LF*.

³ Voir aussi *L'Humanité*, mardi 2/04/2002, p. 14.

⁴ Et aucune dans les autres media.

différence de *L'Humanité* – qu'il soit une victime de la société (n° 6499, samedi 6 avril 2002, p. 46), le journal souligne plutôt « sa démente » (n° 6507, mardi 16 avril 2002), sa « folie »¹ (n° 6510, vendredi 19 avril 2002), la « maladie mentale », son profil de « psychotique ». Toutefois, le ton demeure modéré comme le suggèrent ces propos rapportés de Laurent El Ghazi, adjoint PS de la mairie de Nanterre : « “Il faut accepter le côté radicalement incompréhensible de la folie. Le reste est dérisoire, c'est un leurre que l'explication, à la limite de l'escroquerie.” » (n° 6507, mardi 16 avril 2002) Enfin le quotidien récuse, de façon critique, la nécessité d'un procès pour les victimes et leurs familles (n° 6499, samedi 6 avril 2002).

Comme *Libération*, *Le Monde* mobilise la qualification de la folie dès les premiers articles (« un acte de démente », jeudi 28 mars 2002). Le lendemain, le quotidien publie la déclaration de R. Durn : « “Je suis fou. Je suis devenu un clochard. Je dois mourir” » (vendredi 29 mars 2002, p. 01)². Ses troubles psychologiques sont réévoqués le vendredi 29 mars 2002, p. 07. Un diagnostic est également proposé : « les psychiatres n'hésitent plus guère aujourd'hui qu'entre ces deux entités diagnostiques que sont la paranoïa et la schizophrénie » (vendredi 29 mars 2002, p. 06). *Le Monde* fait assez peu mention de la schizophrénie et publie même un article, le mardi 12 novembre 2002, p. 6, donnant la parole à Michel Schneider, psychanalyste, remettant en cause le fait que R. Durn soit un fou. Il le décrit comme une « personnalité limite ». R. Durn est, le plus souvent, désigné par son nom. Des investigations détaillées sur certains aspects de sa vie sont publiées, sous les titres plusieurs fois repris : « Le journal de Richard Durn ou le récit d'une vie “de lâche et de crétin” » (articles du 10 avril 2002).

Le quotidien se sert des faits pour introduire des discussions sociales et politiques. À l'occasion de cet événement, des questions de société sont soulevées, relatives à la violence sociale (vendredi 29 mars 2002, p. 07), au rôle des *media* dans ce type de violence (vendredi 29 mars 2002, p. 06 : « Quelle est la responsabilité des images de la télévision dans cette tuerie ? »), à l'articulation entre justice et psychiatrie (lundi 5 août 2002, p. 06³) ou à « l'implication des responsables politiques locaux dans la prévention de la “souffrance psycho-sociale” » (samedi 26 juin 2004, p. 16), ou encore aux différends, voire à la polémique entre policiers et magistrats⁴ (samedi 30 mars 2002, p. 08). Ces enjeux sociopolitiques sont encore placés au devant de la scène, lorsque l'attention est portée sur la situation des maires aux prises avec les agressions des citoyens et sur les désillusions des citoyens à l'égard de la politique (vendredi 29 mars 2002).

Sur le versant politique, le journal se fait à la fois l'écho des propos modérés du premier ministre Lionel Jospin, « “Il sera toujours difficile de faire face à un acte de folie [...]. C'est un acte de folie meurtrière qui s'est produit et il ne faut donc pas le traiter comme d'autres phénomènes dont on parle par ailleurs.” » (jeudi 28 mars 2002) mais offre également une large place à « l'affrontement Chirac-Jospin » (samedi 30 mars 2002, p. 06)⁵, en soulignant le rôle conféré à l'événement dans la campagne présidentielle. Ce faisant, le thème de la sécurité entre dans le discours, le journal s'en faisant l'écho, en mentionnant dans plusieurs de ses titres

¹ « Richard Durn était fou. »

² Le journal évoque dans le même article la situation sociale de R. Durn, RMIste.

³ « [...] en finir avec cette opinion trop répandue – y compris chez les magistrats – qui veut qu'une personne hospitalisée dans un service de psychiatrie soit immanquablement perçue comme n'étant pas en mesure de pouvoir répondre de ses actes et que celle qui est incarcérée ne puisse, à l'inverse, prétendre souffrir d'une affection psychiatrique ».

⁴ R. Durn s'est suicidé en sautant par la fenêtre, lors de son interrogatoire à la brigade criminelle du Quai des Orfèvres.

⁵ *Le Monde* est le quotidien qui fait le plus allusion à J. Chirac : 45 occurrences contre 13 dans *L'Humanité* et *La Croix*, 17 dans *Le Figaro*.

la notion d'« insécurité »¹ mais également en évoquant les décisions prises par N. Sarkozy, tout au long de sa carrière politique (voir mardi 16 juillet 2002, p. 05)². Néanmoins dans l'ensemble, le ton des articles du *Monde* est sobre. L'affaire passe au second plan à partir du vendredi 31 janvier 2003.

Le traitement de l'affaire R. Durn par *Le Figaro* se caractérise par deux traits : d'une part, une très forte association des faits à la question de la folie sous un jour stigmatisant et, d'autre part, un usage politique de l'événement visant à introduire les propositions législatives de N. Sarkozy. Ainsi la « piste de la démence » intervient dès le premier article (n° 17926, Jeudi 28 mars 2002, p. 8). La folie est souvent évoquée dans ces premiers articles, tout comme après le suicide (Vendredi 29 mars 2002, p. 13). Le champ sémantique convoque des termes comme « le déséquilibré » (n° 17926 ; Vendredi 29 mars 2002, p. 12 ; n° 17932, Jeudi 4 avril 2002, p. 13, etc.), « le tueur fou » (n° 17926, Jeudi 28 mars 2002, p. 1, 8, 9), « psychopathe suicidaire » (n° 17926), « psychopathe » (n° 17930), « fou sanglant » (n° 17930, Mardi 2 avril 2002, p. 15), « un pathologique déséquilibre... » (n° 17930). Dans chaque article figure un terme évoquant une pathologie ou une étiquette psychiatrique³, alors même par exemple que cette tendance n'intervient quasiment pas dans *L'Humanité*. L'adjectif « fou » est associé de façon récurrente au nom de R. Durn, ce que ne font pas systématiquement les autres quotidiens.

L'orientation critique qu'assume parfois *Le Figaro* vise à suggérer la nécessité des réformes qui seront ultérieurement proposées par N. Sarkozy. Ainsi sont mises en cause des « personnes tenues au secret [qui] n'ont rien dit » (n° 17927, Vendredi 29 mars 2002, p. 13). Le journal publie « un courrier du ministère de l'Emploi et de la Solidarité [qui] interdit aux forces de l'ordre d'accéder aux informations sur des aliénés dangereux » (n° 17944, Jeudi 18 avril 2002, p. 11). Cette publication devient l'occasion d'une discussion sur « l'aménagement du secret médical en faveur des services de police » (n° 17944) ainsi que sur les outils à la disposition de la police, concernant notamment les personnes atteintes de troubles psychiatriques. Or le 10 juillet 2002, N. Sarkozy suggère de lever la contrainte du secret. De même, la place conférée aux victimes, fondée sur l'idée « qu'un procès leur aurait permis d'achever leur travail de deuil »⁴ prélude à l'introduction de l'audience pénale des auteurs de crimes déclarés pénalement irresponsables⁵. Alors que la responsabilité pénale des personnes ayant ce type de troubles n'est évoquée par aucun des autres quotidiens, *Le Figaro* y revient à plusieurs reprises. Ainsi la critique sociale s'exprimant dans le journal – notamment à l'encontre des

¹ L'occurrence de la problématique consiste en cinq mentions dans *L'Humanité*, 15 dans *La Croix*, trois dans *Libération*, 69 dans *Le Monde*, 28 dans *Le Figaro* sachant que ces deux derniers quotidiens évoquent R. Durn dans respectivement 79 et 59 articles.

² « Le projet de loi sur la sécurité, présenté le 10 juillet par le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, et qui sera débattu à l'automne à l'occasion du vote d'une loi spécifique (*Le Monde* du 11 juillet), propose à son tour un durcissement de la législation. Il prévoit la création d'un fichier national automatisé des personnes interdites d'acquisition ou de détention d'armes. Il suggère aussi d'instaurer une obligation d'information pour les professions soumises au secret (médecins, services sociaux...), qui seraient désormais tenues d'alerter les autorités en cas de comportement suspect. »

³ Voir aussi Vendredi 5/04/2002, p. 14 ; *L.F. Magazine*, samedi 6/04/2002, p. 48-50.

⁴ *L.F. Magazine*, samedi 6/04/2002, p. 48-50.

⁵ En décembre 2003, un groupe de travail mis en place par le ministre de la justice Dominique Perben propose d'organiser une audience publique, composée de trois magistrats, visant à faire comparaître les accusés devant une juridiction *ad hoc*, différente de la cour d'assises et du tribunal correctionnel existants. Cette procédure sera instaurée par la loi n° 2008-174 du 25/02/2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental. Elle autorise une procédure alternative selon laquelle en cas de non-lieu pour démence, les familles « privées » de procès peuvent demander une audience devant la chambre de l'instruction.

professionnels de santé¹ – présente une orientation sécuritaire (voir n° 17944) et répressive propre à ce quotidien. La question des sanctions est prégnante.

Au-delà de cet aspect polémique, les articles ont aussi une valeur informative.² Ils abordent la détention du port d'armes, la déclaration d'irresponsabilité pénale, l'indemnisation des victimes, la responsabilité pénale des malades mentaux, « la sécurité des élus en France » (n° 20344, lundi 28 décembre 2009). La réitération des articles consacrés à la détention d'armes – mais aussi à la police – permet de placer continûment au premier plan la question de la sécurité, de plus en plus présente à partir de février 2003 (n° 18195, Jeudi 6 février 2003, p. 10). Le journal est le seul à faire mention de la sécurité de façon insistante (20 occurrences). Le champ sémantique convoqué par ce quotidien est caractéristique puisqu'il est celui dans lequel les occurrences des termes « police/policiers » et « armes » interviennent le plus fréquemment, respectivement 123 et 97 fois, y compris avant même la désignation des « élus », terme le plus convoqué par chacun des autres quotidiens après « Durn, Nanterre, Richard ». Par comparaison, le terme « armes » n'est évoqué dans chacun des autres journaux respectivement que 28 fois (H.), 29 (L.C.), 41 (Lib.), 84 (L.M.). La préoccupation sécuritaire s'affirme, plus l'orientation politique des journaux est marquée à droite.

Conclusion

Cette seconde analyse a permis de souligner combien le traitement de la folie criminelle variait selon les quotidiens et, en particulier, selon leur orientation politique. L'association d'un vocabulaire, connotant la maladie mentale, à la mention de l'auteur présumé du crime ainsi que la précocité de l'évocation de la folie, dans le traitement journalistique de l'affaire, sont d'autant plus fortes que le quotidien assume une orientation politique de droite. De même, la place des victimes y est plus importante que dans les journaux de gauche, au même titre qu'une sensibilité accrue pour la responsabilisation pénale d'individus, touchés par la maladie mentale. Le ton avec lequel ces affaires sont traitées et la durée pendant laquelle le quotidien continue de les évoquer varient graduellement selon leurs options politiques³. Ainsi la période durant laquelle chaque quotidien a continué de s'intéresser à l'affaire Durn est révélatrice de leur posture à l'égard de ce type d'événements. Les articles traitant réellement de celle-là prennent fin dans *L'Humanité* à partir du 27 décembre 2002 – il s'agit d'hommages⁴ –, dans *Libération* du 19 avril 2002, dans *Le Monde* du 31 janvier 2003, dans le *Figaro* du mardi 13 avril 2004. Le traitement réservé par les quotidiens français aux affaires Dupuy et Durn a donc permis de souligner un clivage quant à l'approche des « affaires criminelles » par les quotidiens de gauche et de droite. Ce clivage n'intervient pas seulement dans la présentation des « affaires criminelles » mais pourrait également bien caractériser le traitement par la presse des questions de psychiatrie en tant que telles (voir Guibet Lafaye, 2016).

¹ La psychiatrie est stigmatisée car, selon Philippe Douste-Blazy, elle laisse sortir les patients médico-légaux précocement (n° 17934, L.F. Magazine, samedi 6/04/2002, p. 48-50).

² Quoiqu'il y ait aussi de la désinformation dans *Le Figaro*. Voir : « Durn ira à trois reprises en Israël pour se recueillir sur la tombe de Baruch Golstein, un colon juif qui a tué 29 Arabes en 1994. Puis dans des camps palestiniens où il louera le courage des kamikazes. » (Mardi 2/04/2002, p. 15) Le certificat médical réalisé pour Durn (Jeudi 4/04/2002, p. 13).

³ Dans *Le Figaro*, le ton est ampoulé. *L'Humanité* est empathique. Le point de discontinuité, dans le traitement de l'information et la volonté d'objectivation, intervient avec *Le Monde*.

⁴ On se souvient que le drame a eu lieu dans une commune communiste.

Références

- ARS Nord Pas-de-Calais, « Propos de journalistes & d'experts au sujet de 5 maladies mentales », Euralille, 2014.
- Castillo Marie-Carmen *et al.*, « Étude des représentations sociales de la schizophrénie dans la population générale et dans une population de patients schizophrènes », *L'évolution psychiatrique*, 73, 2008, p. 615-628.
- Diefenbach D.L., « The portrayal of mental illness on prime-time television », *Journal of Community Psychology*, vol. 25, n° 3, May 1997, p. 289-302.
- Domino G., « Impact of the film. "One Flew Over the Cuckoo's Nest", on attitudes toward mental illness », *Psychological Reports*, 53, 1983, p. 179-182.
- Gerbner G., « Dreams that hurt: Mental illness in the mass media », in R.C. Baron, I.D. Rutman et B. Klaczynska (dir.), *The community imperative*, Philadelphie, Horizon House Institute, 1980, p. 19-23.
- Horellou-Lafarge Chantal et Monique Segré, *Sociologie de la lecture*, Paris, La Découverte, 2007.
- Jamison K.R., « The many stigmas of mental illness », *Lancet*, 2006, 367, p. 533-534.
- Kalampalikis Nikos *et al.*, « De l'effet médiatique au fait politique : la santé mentale en question », *L'information psychiatrique*, n° 10, 2007, vol. 83, p. 839-843.
- Maigret Éric, *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, A. Colin, 2015.
- Neveu Érik, *Sociologie de la presse*, Paris, La Découverte, 2009.
- Réseaux*, 1999/7, n° 98, 284 p., <http://www.cairn.info/gate3.inist.fr/revue-reseaux-1999-7.htm>.
- Steadman H.J. et J.J. Cocozza, « Selective reporting and the public's misconceptions of the criminally insane », *Public Opinion Quarterly*, 41, 1977-78, p. 523-533.
- Tassone-Monchicourt C. *et al.*, « États dangereux et troubles psychiques : images et réalités. » *L'Encéphale*, 36, Supplément 1, Jan. 1, 2010, p. 21-25.
- Taylor S.M. et M.J. Dear, « Scaling community attitudes toward the mentally ill », *Schizophr Bull.*, 1981, 7(2), p. 225-240.
- Thornton J.A. et O.F. Wahl, « Impact of a newspaper article on attitudes toward mental illness », *Journal of Community Psychology*, 24, 1996, p. 17-25.
- U.S. President's Commission on Mental Health, 1978, *Task panel reports submitted to the President's Commission on Mental Health*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.
- Wahl O.F. et C.R. Harman, « Family views of stigma », *Schizophrenia Bulletin*, 15, 1989, p. 131-139.
- Wahl O.F. et J.Y. Lefkowitz, « Impact of a television film on attitudes toward mental illness », *American Journal of Community Psychology*, 17, 1989, p. 521-527.
- Wahl O.F., « Mass media images of mental illness: A review of the literature », *Journal of Community Psychology*, 20, 1992, p. 343-352.
- Wahl O.F., « Mental illness in the media: An unhealthy condition », in R.C. Baron, I.D. Rutman et B. Klaczynska (dir.), *The community imperative*, Philadelphie, Horizon House Institute, 1980, p. 95-103.
- Wilson Claire, Raymond Nairn, John Coverdale et Aroha Panapa, « How mental illness is portrayed in children's. Prospective study », *BJP*, 2000, 176, p. 440-443.
- Wilson F., R. Nairn, J. Coverdale *et al.*, « How mental illness is portrayed in children's television », *Br J Psychiatry*, 2000, 176, p. 440-443.